



Licenciement et congés payés

Par **emmanue01**, le **19/05/2018 à 21:45**

Bonjour,rrnrJ'aurai besoin d'aide concernant mon récent licenciement.rnJe suis employé par une personne âgée en CESU depuis le 01 Juin 2017.rnCette dame a été hospitalisé le 05 Février. J'ai reçu (après procédures, rdv...) ma lettre de licenciement le 23 Mars (date recommandé à l'appui). Je lui ai annoncé que (après renseignement auprès de la DIRECCTE) je devait être payé durant l'hospitalisation de l'employeur. Elle m'a bien rémunéré Février. Concernant Mars, elle m'a expliqué que comme mes congés payés (10% inclus dans salaire) n'avaient pas été pris elle les a déduit de mars et mon préavis (censé durer 1mois (nouvelle loi préavis a partir de 8mois d'ancienneté) n'a été déclaré et payé que du 1 au 26 avril... (et sur l'attestation employeur il est indiqué du 27 Mars au 26 Avril... A t-elle le droit de déduire cela avec mes CP non pris?rrnC'est assez complexe et vous remercie d'avance pour le temps consacré a ma question.rnrnAmicalement